

Maisons-Alfort, le 17 octobre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
MANCOWAN PLUS, revente de DITHANE NEOTEC**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par GOWAN France SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOWAN PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence DITHANE NEOTEC, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9900242 détenue par INDOFIL INDUSTRIES LIMITED est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MANCOWAN PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour DITHANE NEOTEC ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre GOWAN France SAS et INDOFIL INDUSTRIES LIMITED ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOWAN PLUS, présentée par GOWAN France SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DITHANE NEOTEC.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : MANCOWAN PLUS, PVEN.